

Intervention de Claude Ferrand à la table ronde : l'action de Paul Bouchet, mobilisant la reconnaissance des droits. CESE le 11 octobre 2024.

Pendant ces quelques minutes, je vais vous parler de deux périodes que j'ai vécues avec Paul Bouchet

Première période : 1987 – 1998

Du Rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » de Joseph Wrésinski au Conseil Économique et Social, à la **Loi d'orientation et de programmation de lutte contre les exclusions.**

En 1987, le Rapport de Joseph Wresinski au CES a montré que la misère est **une violation des droits de l'homme** et **qu'il faut s'unir** pour les faire respecter.

Le Père Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement international ATD Quart Monde et membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, a été sollicité pour contribuer à un **Livre blanc : « les droits de l'homme en question »**. A cette occasion, **il écrit un texte intitulé : « Les pauvres, révélateurs de l'indivisibilité des droits de l'homme. »**

Paul Bouchet a été séduit par ce texte et l'originalité de la pensée de Joseph Wresinski. Il y trouve :

- **Une pensée incarnée**, dans une expérience de pauvreté vécue.
- **Une pensée dérangeante**, faisant du partenariat avec les plus pauvres une condition essentielle du combat contre les exclusions.
- **Une pensée mobilisatrice**, appelant à l'union de tous dans ce combat.

Suite au décès du Père Joseph Wresinski, en février 1988, je lui succède à la Commission des Droits de l'Homme, en tant que Délégué général du Mouvement ATD Quart Monde.

1989, Paul Bouchet est nommé Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.

D'emblée, Paul oriente les travaux sur **« ceux dont les droits sont ignorés, méprisés et oubliés »**.

Je propose alors **« l'étude d'une loi d'orientation »**, préconisée par le Rapport de Joseph Wresinski, **« pour lutter contre l'exclusion sociale et la grande pauvreté »**.

Un projet d'avis est adopté :

- **demandant au gouvernement** de faire une évaluation globale de la lutte contre la grande pauvreté et l'exclusion sociale, en France
- **et d'autre part, décidant de faire un rapport** sur les dénis des droits de l'homme que la grande pauvreté peut engendrer, en partenariat avec des familles très démunies.

Avec l'appui de Paul, le Mouvement ATD Quart Monde obtient **le repérage, et l'écriture de situations d'extrême pauvreté avec les personnes qui les vivent**, afin d'analyser en quoi ces situations sont un déni des droits de l'homme et de donner des perspectives, notamment concernant **la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels**.

Le Rapport « Grande pauvreté et Droits de l'homme » est adopté le 20 décembre 1991 et, grâce à Paul, publié pour la première fois à la Documentation française avec le rapport annuel de la lutte contre le racisme et la xénophobie.

En 1993, suite à un accident dramatique, **un homme est mort, brûlé vif**, à 32 ans, en pleine nuit, dans son algeco, au milieu des bois, en Alsace. **J'invite Paul Bouchet à venir en ami rencontrer la famille dans les bois**. Cette famille faisait partie des 21 situations de déni des droits de l'homme du « Rapport Grande pauvreté et droits de l'homme ».

Paul fut marqué par cette visite. Et **avec le Mouvement ATD Quart Monde il en a fait une cause significative, pour montrer l'enchevêtrement des non-droits** : pas de logement – problème scolaire difficile – pas d'hygiène – problème de santé – manque de ressources – menace et retrait d'enfants et rejet de la société..., et **demandeur l'application de tous les droits fondamentaux de manière coordonnée et globale**.

Paul s'est investi sur la question des placements d'enfants pour cause de misère. Il a obtenu, grâce à une modification du code de procédure civile, que **les parents ayant des enfants placés aient le droit de connaître le dossier les concernant qui leur est opposé**.

Paul s'implique de plus en plus dans l'élaboration d'une loi d'orientation et de programmation des droits fondamentaux en relation avec Geneviève De Gaulle Anthonioz, présidente du Mouvement ATD Quart Monde.

Il a été l'acteur et l'auteur de l'article 1 de la loi contre les exclusions qui dit ceci :

- La lutte contre les exclusions est **un impératif national, fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation**.
- **La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux** dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de

la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

Après bien des péripéties, la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions fut votée en 1998, par l'Assemblée Nationale.

Deuxième période que j'ai vécue avec Paul Bouchet, de 1998 à 2002

Paul succède à Geneviève de Gaulle Anthonioz à la Présidence du Mouvement ATD Quart Monde France, pendant l'expérimentation des programmes de recherche action formation par le croisement des savoirs et des pratiques.

Pour rendre effectifs les droits fondamentaux avec leurs responsabilités attenantes, **il fallait inventer un chemin.**

C'est alors que, sous l'égide de l'Institut de Recherche et de Formation aux Relations Humaines du Mouvement ATD Quart Monde, **nous avons conçu et expérimenté une démarche de croisement des savoirs et des pratiques, avec des universitaires, des professionnels, et des personnes en situation de pauvreté participant aux Universités populaires Quart Monde,** pendant les années 1996 à 2001.

Le croisement des savoirs a montré **une nouvelle manière de faire des recherches participatives**, confrontant le savoir théorique des universitaires avec le savoir d'expériences vécues de celles et ceux qui vivent la pauvreté et l'exclusion.

Le croisement des pratiques, ce sont des travailleurs sociaux, des magistrats, des policiers, des personnels de santé, de l'éducation etc... qui **confrontent** leur savoir professionnel, leurs compétences, avec le savoir de vie, de résistance de celles et ceux qui vivent dans une grande précarité.

Les résultats de cette expérimentation, la méthode de recherche et de co-formation pour l'action, ont été présentés avec le livre « *Le croisement des savoirs et des pratiques. Quand des personnes en situation de pauvreté, des universitaires et des professionnels **pensent et se forment ensemble*** », au cours de **deux colloques**, l'un, universitaire et international, à la Sorbonne, pour le croisement des savoirs, en 1999, l'autre, ici-même, au CESE pour le croisement des pratiques en 2002.

Paul Bouchet, alors président d'ATD Quart Monde, **a participé activement à ces deux colloques.** Il voyait dans cette démarche, je le cite : « *un chemin de démocratie participative où on apprend à se connaître et à dialoguer dans un esprit de partenariat, dans la reconnaissance et le respect mutuel* ».

Cette démarche continue de faire école au niveau, de la recherche participative, de l'action commune et de la co-formation. Elle produit de l'intelligence collective.

Paul, à l'issue d'une co-formation à l'École Nationale de la Magistrature avec des juges et des militants d'ATD Quart Monde disait : Je le cite

« Qu'est-ce que rendre la justice ? Si on ne connaît pas de manière intime le milieu de la pauvreté, comment entendre et comprendre que les plus pauvres crient justice ?

Pour agir en partenariat, une des conditions fondamentales est la connaissance réciproque.

Quand des politiques, des institutions, des gens de milieux sociaux différents, acceptent d'apprendre les uns des autres et de croiser leurs savoirs, leurs vœux et leurs pouvoirs pour changer leur regard, leur propre façon d'être et d'agir, **un monde et un avenir communs de justice et de paix peuvent se construire.**

C'est ce combat et cette « utopie » que nous sommes amenés à continuer, à la suite de Joseph Wresinski, de Geneviève De Gaulle Anthonioz, de Paul Bouchet, **en ayant comme mesure la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu**, selon la citation inscrite à l'entrée de cette Maison.